

# Démarches pas à pas

Permis de construire <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Déclaration préalable de travaux <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21378>

Permis d'aménager <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21378>

Demande d'indemnisation des pertes (procédure des calamités agricoles) <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R19701>

Depuis le 1er janvier 2022, vos travaux soumis à autorisation (permis de construire, d'aménager, de démolir, certificat d'urbanisme, permis d'aménager) peuvent être déclarés directement en ligne, sous forme dématérialisée auprès du SICOVAL.>

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à privilégier ce mode de dépôt.

Guichet unique : <https://sicoval.geosphere.fr/guichet-unique>